

**Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Laurier-Station, tenue au 121A rue Saint-André, le 12 septembre 2022 à 19h, sous la présidence de madame Huguette Charest, maire et des membres du conseil faisant quorum.**

**NO : 0234-22 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT 09-22 / RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ABROGEANT LE RÈGLEMENT 06-22**

Avis de motion est, par la présente, donné par monsieur le conseiller Marc Legros, qu'il sera adopté à une prochaine assemblée le règlement 09-22 intitulé « *Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Signée ce mardi 13 SEPTEMBRE 2022  
Stéphane Dion, Greffier-trésorier